

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt-six septembre deux mille douze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 19/09/2012

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

**PRESENTS** : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Jean-Pierre ESTRADÉ, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre MORLON, Paul DUCHEZ, Gérard BARRAUD, Jean-Claude BASSET, Gérard BEAUBIER, Daniel CADET, Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Roger DESROCHES (en remplacement de Dominique GILLES), Dominique DUNAUD, François ENGELIBERT (en remplacement de Bernard POUSSIN), Catherine GAUTHIER, Valérie GIROIR, Hubert LEHMANN, Edith LERENARD, Michelle MONDIT, Emmanuel POISSON, Bernard POULET (en remplacement de Henri PALA), Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF (en remplacement de Patrick DESCHARLES), Philippe STEYAERT, Sabine VINCENT, Odette WENCLICK (en remplacement de Nadine MAGY)

**EXCUSES** : Béatrice DUFOUR, Alain FAUCHER, Alexandre MAZIN, Monique REIX-BUSSY.

Emmanuel POISSON a été élu secrétaire de séance.

## **2012-116 : MUSIQUE – APPRENTISSAGE DE MUSIQUE – MODIFICATION/CREATION DE TARIFS**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de Noblat

**Vu** l'Arrêté Préfectoral 2010-2369 du 17 décembre 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

**Vu** la délibération 2010-112 approuvant le mode de gestion en régie de l'école de musique de Noblat

Monsieur le Président propose de modifier le fonctionnement de l'école de musique de Noblat en créant :

- ✓ Atelier chant – 8 jours de formation : 80 € pour les élèves de la communauté de communes de Noblat et 120 € pour les extérieurs.
- ✓ Atelier instrument « Musiques Actuelles » – 6 jours de formation : 30 € pour les élèves de la communauté de communes de Noblat et 45 € pour les extérieurs.

Ces journées de stage sur le thème des « musiques actuelles » permettront entre autre, de préparer l'audition éponyme qui se déroule début juin de chaque année.

Il est également proposé de créer un tarif pour :

- ✓ Atelier « musique d'ensemble » qui verrait le jour lors de l'année 2012-2013 : 10 €/j pour les élèves de la Communauté de Communes de Noblat et 15 €/j pour les extérieurs.

Monsieur le Président soumet, au vote du Conseil, la grille tarifaire suivante :

	CC Noblat	Extérieur
Ateliers groupe – Percussion	150,00	270,00
Atelier chant « Musiques actuelles » – 8 jours de formation	80,00	120,00
Atelier instrument « Musiques actuelles » – 6 jours de formation	30,00	45,00
Atelier « Musique ensemble » - Registre Classique - Harmonie	10,00 €/jour	15,00 €/ jour
Ateliers groupe - Eveil Musical	150,00	270,00
Solfège (FM)	80,00	150,00
FM + Instrument ou batterie - de 18 ans (au 01/09/N)	240,00	520,00
FM + Instrument ou batterie 18 ans et + (au 01/09/N)	290,00	
2ème instrument en +	170,00	340,00
FM + Instrument ou batterie 2ème élève de la famille (1)	225,00	500,00
FM + Instrument ou batterie 3ème élève et plus de la famille (par élève) (1)	170,00	340,00

(1) s'applique au plus jeune de la famille

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par  
29 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

Décide d'appliquer les tarifs, annuels, suivants :

	CC Noblat	Extérieur
Ateliers groupe – Percussion	150,00	270,00
Atelier chant « Musiques actuelles » – 8 jours de formation	80,00	120,00
Atelier instrument « Musiques actuelles » – 6 jours de formation	30,00	45,00
Atelier « Musique ensemble » - Registre Classique - Harmonie	10,00 €/jour	15,00 €/jour
Ateliers groupe - Eveil Musical	150,00	270,00
Solfège (FM)	80,00	150,00
FM + Instrument ou batterie - de 18 ans (au 01/09/N)	240,00	
FM + Instrument ou batterie 18 ans et + (au 01/09/N)	290,00	520,00
2ème instrument en +	170,00	340,00
FM + Instrument ou batterie 2ème élève de la famille (1)	225,00	500,00
FM + Instrument ou batterie 3ème élève et plus de la famille (par élève) (1)	170,00	340,00

(1) s'applique au plus jeune de la famille

Décide que ces tarifs annuels seront perçus de façon trimestrielle, pour un tiers au mois de décembre, pour un tiers au mois de mars et le solde au mois de juin de l'année d'étude et d'apprentissage.

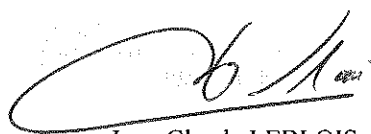
**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2011-079**

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Le

Certifié exécutoire  
Reçu à la Préfecture  
Le :  
Publié ou notifié  
Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** MUSIQUE - APPRENTISSAGE DE MUSIQUE - MODIFICATION/CREATION DE TARIFS

**Date de transmission de l'acte :** 03/10/2012

**Date de réception de l'accusé de réception :** 03/10/2012

**Numéro de l'acte :** 2012-116 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20120926-2012-116-DE

**Date de décision :** 26/09/2012

**Acte transmis par :** Jean-Claude LEBLOIS

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.9. Culture